

# Revue africaine



**COMMENT LES UNS ÉCRIVENT L'HISTOIRE  
de l'Afrique et comment d'autres la lisent.**

— Semper aliquid novi Africa affert! —

En parcourant une intéressante compilation intitulée *Le Maroc et ses caravanes*, nous lûmes ceci avec une extrême surprise, à la page 323 :

« En 1782, le caïd du château de Salé, Albatelaar, s'était acquis une si grande réputation commerciale que les habitants de Tunis le choisirent pour leur Bey et en firent un exemple curieux de la considération attachée au commerce par les Musulmans. »

Ce qui nous étonnait ici particulièrement, ce n'était pas ce nom baroque d'ALBATELAAR si étranger à la nomenclature indigène, car nous y devinions assez facilement une altération d'*Abd et-Tahar* ; ce n'était même pas le grand respect pour le négoce qu'on y prête à l'aristocratique race arabe devant qui la qualité de *Mercanti* n'est pourtant pas une bien forte recommandation. Mais ce qui nous confondait, c'était de voir introniser bey de Tunis, en 1785, un Albatelaar, ou Abd et-Tahar, caïd de Salé, quand l'histoire qui est, pour cette époque si rapprochée de nous, presque contemporaine, n'y mentionne que le bey Hamouda ; lequel occupa le trône de Tunis de 1782 à 1814, après son père Ali qui l'avait eu depuis 1759. Impossible donc de découvrir, à la date dont

il s'agit, aucun interrègne ou solution de continuité dynastique quelconque où l'on puisse intercaler le brave Albatelaar, ce Gouverneur parfait négociant qui aurait — au dire de notre auteur — ramassé une couronne sous son comptoir.

Tout cela constituait, il faut l'avouer, une complication de faits ou d'assertions passablement étranges et exigeait une vérification minutieuse et sévère. D'abord, où M. Thomassy, l'auteur du « Maroc et ses caravanes, » avait-il puisé ces renseignements ? Il nous apprend, dans une note, qu'il les emprunte à un « *Voyage* (sans nom d'auteur) *dans les États Barbaresques*, ou lettres d'un des captifs rachetés par les chanoines de la Trinité en 1785 » Or, précisément, cet ouvrage venait d'arriver à la Bibliothèque d'Alger dans un lot de livres achetés depuis peu. Nous nous empressâmes donc de le feuilleter et nous finîmes par rencontrer aux pages 82-83 le passage recherché que la citation, inexacte comme il arrive trop souvent, indiquait aux pages 29 à 31. On y lisait ceci :

« Sa bonté (d'Albatelaar) et son habileté dans les affaires lui gagnent l'amitié et l'attachement de tous ceux qui le voient. Sa réputation s'est tellement répandue dans toute la Barbarie que les habitants de Tunis viennent de l'élire bacha de cette ville, ce qui est extraordinaire (très-extraordinaire, en effet), à la place de Bennetar qui mourut il y a quelque temps. »

D'abord, constatons qu'ici Bennetar pourrait bien être une altération de Ben et-Tahar, si toutefois ce nom et l'autre ne sont pas forgés à plaisir par le digne inventeur de ce petit roman historique. Ajoutons que Ben et-Tahar ne se trouve pas plus qu'Abd et-Tahar dans les annales tunisiennes.

Mais comment M. Thomassy a-t-il pu voir dans le passage ci-dessus ce qu'il appelle « un curieux exemple de la considération attachée au commerce par les musulmans » ; car l'expression « habileté dans les affaires », appliquée à un Gouverneur, comme était Albatelaar, caïd de la forteresse de Salé, c'est-à-dire à un des deux chefs de cette petite république militaire quasi indépendante, voulait dire qu'il était bon administrateur, bon politique, mais nullement qu'il fût un commerçant distingué.

Évidemment, ici, M. Thomassy n'a pas lu son auteur avec toute l'attention désirable. Mais il a lu avec une distraction bien

autrement grande les « Recherches historiques sur les Maures » de M. de Chénier, ouvrage qu'il cite pourtant plus d'une fois, autrement il aurait fait son profit de la note ci-dessous, qui y figure à la page 4 du discours préliminaire :

« Un livre, qui a paru à la fin de 1785 — dit M. de Chénier — sous le titre de *Voyage dans les États Barbaresques* (c'est précisément le livre consulté par M. Thomassy), renferme quelques lettres sur les usages et le gouvernement de Maroc, qui prouvent que l'auteur n'a aucune connaissance ni des faits ni des lieux qu'il cite, et qu'il ignore entièrement la religion et les usages des peuples dont il parle. Ce tissu d'incidents romanesques n'inspire pas, à la vérité, assez de confiance pour qu'on en relève les absurdités. »

Il y avait pourtant là de quoi mettre M. Thomassy en garde contre l'anonyme dont il reproduit les assertions, en les altérant même quelque peu, comme on vient de le voir.

Quant à la théorie de silencieux dédain professée par M. de Chénier dans cette circonstance, nous ne l'adoptons pas : dès qu'un ouvrage donné comme historique est entré dans le domaine de la publicité par la voie de la presse, c'est un devoir de crier haro ! dessus, s'il est inexact ; et bien plus encore, s'il est mensonger de parti-pris, comme celui dont nous nous occupons en ce moment.

S'abstenir de signaler, quand on le pourrait, ces sortes de pierres d'achoppement jetées sur la route de ceux qui écrivent l'histoire ou qui simplement l'étudient, et qui, par malheur, vérifient trop rarement les assertions qui leur passent sous les yeux et plus rarement encore remontent aux textes originaux, c'est se rendre complice du crime de lèse-vérité, ce crime dont la gravité est trop peu appréciée à notre époque et qui est si gros de mauvais résultats.

Nous montrions dans notre dernier numéro, à propos de la question de *Suthul*, comment un savant estimable, ayant lu son Salluste avec trop peu d'attention, ou le citant de mémoire, faisait dire à l'auteur romain le contraire de ce que celui-ci avait écrit et bâtissait sur sa propre méprise toute une fausse argumentation géographique que d'autres écrivains, trop confiants en sa parole, reproduisaient sans examen, l'un après l'autre et à l'envi ;

semant ainsi l'erreur à pleines mains et de toutes parts, au moyen de la publicité, cette trop bonne fille qui ne choisit pas son monde et ne regarde guère ce qu'elle accepte. Oui, nous le répétons, l'indifférence en pareil cas est coupable et fait d'ailleurs une fâcheuse antithèse à l'esprit d'exactitude scrupuleuse qui préside aujourd'hui à l'étude des sciences et dont celle de l'histoire doit s'inspirer tout aussi bien que les autres.

Mais revenons à notre anonyme.

Nous n'avons pas réussi à lever le voile derrière lequel il échappe à la responsabilité morale des audacieuses impostures et des erreurs monstrueuses qui fourmillent dans son prétendu voyage en forme de lettres. Car on verra qu'il n'y a de vraiment historique dans tout son volume que la courte Notice qui le termine (page 189, etc.).

Quant à l'auteur, Barbier n'en parle pas dans son Dictionnaire des anonymes et le Manuel de Brunet est muet également sur son compte.

Rien que d'après l'échantillon qu'on a déjà vu de son voyage fantastique, on pensera sans doute, qu'il n'y aurait pas grand mal si l'œuvre avait péri en même temps que le nom de l'auteur. On se tromperait pourtant : le fumier de cet écrivain renferme une perle qui mérite d'être recueillie ; c'est la Notice que nous venons de signaler, récit en 14 pages (y compris la liste des esclaves rachetés) de la Rédemption de 1785 dont le caractère tout particulier fait regretter l'absence de plus amples détails.

Mais, d'abord, esquissons rapidement ce voyage inventé de toutes pièces par notre anonyme.

L'auteur se donne pour un jeune militaire français que la voix de l'honneur appelle au camp de Saint-Roque devant Gibraltar assiégé alors par une armée hispano-française (de 1779 à 1782), et qui laisse derrière lui sa fiancée Eugénie qu'il adore. Il est pris dans la traversée par des corsaires de Salé et vendu à Albataar, caïd de la forteresse de cette ville.

Pendant sa captivité, il adresse au père de son Eugénie une série de lettres qu'il compose de pièces et de morceaux pris sans choix ni critique, un peu partout, surtout dans les relations des rachats de captifs, poussant l'outréculance jusqu'à se mettre en

tiers dans des aventures racontées par les bons pères rédempteurs et qui se sont passées avant qu'il fût au monde ; par exemple celles d'une veuve portugaise qu'il emprunte sans façon au récit de la Rédemption de 1723, pages 169, etc..

Mais la preuve la plus complète de son ignorance et de ses impostures est dans l'itinéraire qu'il prétend avoir suivi pour se rendre de Salé à Tunis avec son maître, le caïd Abd et-Tahar, qui allait selon lui y être intronisé bey par la volonté nationale.

Ne prenons dans cet itinéraire que la partie la plus connue de nos lecteurs, celle qui répond à l'Algérie. Cet échantillon suffira pour faire apprécier le reste.

Notre prétendu voyageur, après avoir pénétré du Maroc dans la province de Tlemsen, continue de marcher vers Tunis en traversant les provinces suivantes :

Province d'Angad. Il retourne donc en arrière, car cette province est à l'Ouest de celle de Tlemsen ;

Province de Beni ;

Province d'Araxid.

Ceci est par trop fort ! D'un seul et même canton — celui des Beni-Rachid (ou Raxid, selon la transcription espagnole), il fait la province des *Beni* et celle des *Rachid*. C'est vraiment d'un habile homme et qui s'entend à tirer deux moutures du même sac.

Puis, il arrive dans la province de Miliane où l'on trouve, selon lui, la ville de *Testare*, si connue, dit-il, dans l'histoire romaine sous le nom de Césarée ; mais, de fait, très-inconnue, au moins sous la forme dont il lui plaît de la revêtir.

Il traverse ensuite le royaume de Couco (centre de la grande Kabilie), les provinces de Labez (Beni Abbès, près des Portes de Fer) et de TÉNÈS ! Puis la province de Humanar où se trouve une ville appelée NEDROMA, etc., etc.

Ainsi, après être arrivés au cœur de l'Algérie, le caïd Al-batelaar et son historiographe anonyme se retrouvent à sa frontière occidentale. Voilà un singulier itinéraire et qui est plutôt le chemin des écoliers que celui d'un candidat qu'une couronne attend au bout de son voyage.



Ce qui précède suffit pour faire apprécier l'œuvre. Ajoutons seulement que notre voyageur ayant perdu son bon Caïd-Bey, mort au mois de mars 1785, est acheté par un renégat de Tripoli et qu'en se rendant par mer dans cette ville, il aperçoit, de son navire, la cité sainte de Cairouan, en Tunisie, qui est à 120 kilomètres dans l'intérieur des terres, derrière des chaînes de montagnes.

Quelle vue ! Il aurait été capable avec d'aussi bons yeux d'apercevoir Aumale du cap Matifou.

Maintenant, sautons quelques feuillets farcis de semblables sornettes, pour arriver à la page 189, où commence la « Notice sur la Rédemption de 1785, » la seule chose utile et intéressante que l'on puisse emprunter à l'œuvre que nous venons d'analyser et dont voici le texte :

« Le ciel a enfin exaucé les vœux des âmes sensibles ; les cris et les sanglots de tant de misérables gémissant dans la plus cruelle des servitudes viennent enfin de se faire entendre portés par la religion jusqu'au pied du trône de l'auguste monarque qui gouverne la France et en fait les délices. Une grande partie de ces malheureux ne méritaient point à la vérité de pardon : plusieurs étaient coupables de désertion et d'infidélité à leur patrie et à leur prince. Mais que ne peut la clémence chrétienne tenant le sceptre paisible du plus bel empire de l'univers ? Sa Majesté Louis XVI, qui est au-dessus de toute louange, vient de donner une nouvelle preuve de sa bienfaisance en permettant aux deux ordres de la Sainte-Trinité et de Notre-Dame de la Merci de racheter les captifs français retenus en Barbarie. Ces zélés religieux crurent que, pour épargner les frais de voyage et de présents, il était plus convenable de prier M. le consul de France à Alger de vouloir bien gérer les affaires de cette Rédemption qui s'exécuta on ne peut mieux par ses soins. C'est une des plus considérables que l'on ait vue depuis la fondation de ces deux ordres dont les instituts si chers à l'humanité n'ont pour but que le soulagement des malheureux, »

« Tout étant heureusement terminé, la *Minerve* partit de Toulon pour Alger, au commencement de juin et revint mouiller

dans la rade de Marseille le 8 juillet suivant.... La frégate aborda au lazaret et l'on fit débarquer tous les captifs au nombre de 314, dont un mourut pendant la quarantaine.

« Munis des patentes de Sa Majesté et des pouvoirs de Monseigneur l'évêque de Marseille, MM. les députés des deux ordres (religieux) se hâtèrent de se rendre auprès d'eux. Quelles sensations produisit dans les cœurs le spectacle attendrissant de tant de chrétiens arrachés à la rage des barbares. Tous venaient se jeter à genoux devant eux, baiser leurs mains généreuses et confesser à leurs pieds tous leurs égarements, en leur demandant avec instance le pain des anges dont ils avaient été privés si longtemps. »

« Enfin, le temps de la quarantaine étant expiré, après s'être conduits d'une manière édifiante et irréprochable, tous les captifs sortirent du lazaret après avoir passé par les parfums; le 10 d'août suivant, les religieux des deux ordres allèrent les recevoir sur le rivage, accompagnés de toutes les personnes recommandables de la ville; l'entrée fut des plus pompeuses et des plus solennelles: le son des cloches, les décharges des canons, des boîtes, se mêlaient majestueusement aux fanfares et aux acclamations du peuple. Le lendemain, 17 du même mois, l'on marcha toute la journée processionnellement par les rues. Tous les captifs de Marseille et des environs, après avoir reçu des habits et de l'argent pour leur route, se rendirent chacun chez eux. Les autres, au nombre de deux cents, partirent pour Aix où ils firent des processions, au grand contentement de toute la ville; qui, ainsi que toutes celles où ils passèrent, ne cessa de manifester son zèle jusqu'à leur départ. Les aumônes furent considérables, tant il est vrai que l'homme est bon et que la sensibilité de son cœur ne paraît jamais mieux que dans ces grands spectacles ! »

Nous avons dit que le passage qu'on vient de lire est tout ce qu'il y a d'historique dans le Voyage anonyme; expliquons comment nous avons pu en acquérir la preuve.

L'auteur dudit Voyage ayant donné de trop justes motifs de suspecter sa véracité, nous avons cherché naturellement à contrôler des dires que nous croyions siens. D'après lui, la frégate

du Roi la *Minerve* partit de Toulon au commencement de juin 1785 et revint mouiller dans la rade de Marseille le 8 juillet suivant avec les captifs rachetés à Alger. Ceci nous offrait un moyen de contrôle dont nous avons profité.

Or, deux registres de l'ancienne compagnie Royale d'Afrique ont rendu la vérification facile et décisive :

L'un, le reg. A, contient en effet cette mention à la date du 22 juin 1785 : « La frégate du Roi la *Minerve*, commandant le « chevalier de Ligondès, a apporté à Alger, d'envoi des directeurs « de la Cie à Marseille, une somme de 17,625 pataques-chiques. »

D'un autre côté, le registre B porte ceci à la date du 3 juillet 1785 : « Payé pour la dépense d'usage, à l'occasion de l'arrivée « dans cette rade (d'Alger) de la frégate du roi la *Minerve*, com- « mandée par M. le chevalier de Ligondès; appert l'état et le « mandat de M. le Consul, en date de ce jour et dont ci-joint copie, « 297 pataques (chiques), faisant 334 livres, 2 sols, 6 deniers. »

L'agent à Alger de la Compagnie royale d'Afrique qui tenait le registre A, et le chancelier du Consulat de France qui tenait le registre B, ne se sont préoccupés, bien entendu, que des affaires commerciales et consulaires. Mais s'ils ne parlent pas de la Rédemption de 1785 dans ces deux entrées ni ailleurs, parce que cette opération ne les concernait point, ils établissent du moins le fait important de la venue et du séjour à Alger de la frégate du roi la *Minerve*, à l'époque précise indiquée par la Notice.

Cette coïncidence même nous fait penser que ce document n'est pas de l'auteur du Voyage, et que celui-ci l'aura emprunté à quelque récit officiel de la Rédemption de 1785. Que n'a-t-il pillé toujours d'aussi bons morceaux pour composer l'habit d'arlequin que son ouvrage nous représente !

A la suite de cette Notice, arrive la liste des 314 esclaves rachetés, avec leurs noms, prénoms, âges, durée de l'esclavage et lieux de naissance. On y voit que les limites d'âge sont comprises entre 18 et 80 ans et celles de captivité entre 2 mois et 35 ans.

N'omettons pas de mentionner que, d'après les Mémoires de Weber (T. I, p. 63), « ces captifs durent leur liberté à un bienfait commun des deux reines de France et de Naples. »



Ce qui donne à cette Rédemption de 1785 un cachet tout particulier, c'est qu'elle se fait par le Consul de France à Alger et non pas directement par les Pères rédempteurs eux-mêmes, ceux-ci limitant leur action à recueillir en Europe l'argent du rachat et à l'expédier à Alger au Consul avec leurs instructions particulières. Dès lors, l'opération prenait un caractère mixte, moitié politique et moitié religieux; elle était moins poétique assurément et moins saisissante, puisqu'elle supprimait les mille aventures et incidents que la présence de religieux chrétiens au milieu de musulmans ne pouvait manquer de faire surgir, et dont on lit le récit avec une admiration sympathique dans les Relations des diverses Rédemptions qui ont eu lieu dans les États Barbaresques, surtout celles du Maroc, qui étaient soumises aux plus fortes épreuves.

Maintenant, le nouveau système, que nous appellerons le système laïque, celui qui paraît avoir été inauguré en 1785, était-il préférable, sous le rapport de l'économie d'exécution et de l'importance des résultats, au système tout apostolique des anciens temps?

Pour répondre convenablement à cette question, il faut compléter les études que nous avons entreprises sur la matière. Ce sera donc pour un autre numéro.

En résumé, le Voyage fantastique, erroné et même menteur, dont nous venons d'entretenir les lecteurs de la *Revue*, trouvera grâce, malgré ses défauts graves, devant les collectionneurs de livres sur l'Algérie, qui le rechercheront à cause de la Notice qui le termine et que l'auteur a eu l'intelligence de voler en bon lieu et de laisser telle qu'il l'avait prise.

A. BERBRUGGER.